

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 FEVRIER 2020

Etaient présents :

- B. CARRERA, maire
- P. BARBEAU, adjoint
- P. BESSAGNET, adjoint
- D. JUGAN, adjoint
- C. FAVAREL, conseiller
- F. PADER, conseiller
- C. BRESSAC, conseiller
- A. BURRIEL, conseiller
- J.L. CHAPELLE, conseiller
- J. SAUVAGE, conseiller

La séance est ouverte à 20 heures 30 par la signature de la feuille de présence

- A. BURRIEL est désigné secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Monsieur le Maire présente un condensé des comptes de gestion 2019 faisant apparaître un excédent à reporter de 54 600,41 €

Monsieur le Maire présente ensuite à l'approbation et à la signature les documents concernant l'exercice 2019 pour l'assainissement :

- Le compte de Gestion 2019** de l'assainissement émis par la perception approuvé à l'unanimité.
- Le compte de gestion 2019** de la commune émis par la perception est approuvé à l'unanimité

Monsieur D. JUGAN (1^{er} adjoint) présente ensuite à l'approbation et à la signature les documents suivants :

-**Le compte administratif 2019** de l'assainissement présentant un excédent de fonctionnement de 1 397,32 € et un excédent d'investissement de 8 144,94 €. Approuvé par 9 voix sur 10 (le maire ne votant pas)

-**Le compte administratif 2019** de la commune, présentant un excédent de fonctionnement de 78 796,64 € et un déficit d'investissement de 24 196,22 € **soit un excédent global de 54 600,42 €**. Approuvé par 9 voix sur 10 (le maire ne votant pas)

- Monsieur CARRERA précise que suite au passage à WINDOWS 10 notre matériel informatique se révèle impuissant à absorber l'ensemble des programmes nécessaires à la gestion de la commune. Il est donc nécessaire de changer ce matériel. Un premier devis fait état d'un ordinateur à 720 € auquel il convient d'ajouter les travaux de transfert et d'installation des divers programmes ainsi que les diverses opérations de mise en œuvre. Le total s'élève à 1 544 € (ou 1 765 € si nous optons pour une location sur 5 ans). Le Conseil est appelé à réfléchir sur la meilleure solution sachant que la location offre une sécurité en cas de panne ou d'intervention

- Le Conseil est ensuite informé d'un devis pour le passage d'un lamier dans le bois de Larrama pour couper les branches au-dessus de la route, broyer ce qui est coupé ou scier les morceaux d'un diamètre supérieur à 8 cm. Avant toute décision des précisions seront demandées au prestataire

- Monsieur le Maire informe que le mur de soutènement sud du village est en très mauvais état et menace de s'affaisser à terme. De gros travaux et donc une dépense très importante est à prévoir. L'avis de divers spécialistes va être pris en vue d'estimer les travaux

- De même il a été constaté l'affaissement de la clé de voûte de la fenêtre nord de l'église. Probablement dû à des mouvements de terrain, cela menace le vitrail de cette fenêtre. Un devis pour réparation et consolidation, établi par l'entreprise SGRP, présente un coût global de 15 400 €.

D'autres entreprises vont être contactées pour comparaison

- Monsieur CARRERA invite ensuite le Conseil à réfléchir, dans l'optique du remplacement de Madame BERNAR Nicole, sur l'embauche d'un nouvel agent ou le recours à une entreprise de service. Compte tenu de toutes les contraintes liées à un nouveau contrat de travail (de moins en moins aidés par l'Etat) Monsieur JUGAN estime qu'il serait peut-être judicieux de tenter le concours d'une entreprise, quitte à revenir à une embauche traditionnelle si cela ne convient pas

- Au niveau de l'école, rien de spécial n'est à signaler

- Monsieur le Maire indique que depuis quelques temps des dépôts sauvages de déchets amiantés sont constatés en divers endroits de la commune et des communes avoisinantes. Jusqu'à présent aucun indice ne permet d'identifier les auteurs de ces incivilités. Chacun est invité à être attentif à de tels actes et, le cas échéant, à relever les éventuelles immatriculations de véhicule pour les communiquer en mairie

- Au titre des travaux de voirie pour 2020, il est envisagé la réfection totale de la côte de Lestangue et la consolidation du mur de soutènement sud. Des appels d'offre seront lancés en ce sens

- Des précisions sont ensuite apportées quant au transfert de compétence pour l'assainissement à la communauté de communes GRAND AUCH CŒUR DE GASCOGNE. Normalement effectif au 1^{er} janvier 2020, il s'accompagnait d'une charge des travaux par chaque commune, moyennant rétribution, pendant un an dans l'attente que Grand Auch soit en capacité technique de prendre le relai. Ce délai a ensuite été porté à deux ans puis jusqu'en 2027), la communauté n'ayant pas les moyens humains pour assurer lesdits travaux... Diverses délibérations ont été prises en ce sens.

Aujourd'hui, bien que Grand Auch soit obligé de garder cette compétence obligatoire il semblerait que suite à un aménagement de la loi NOTRE en date du 27 décembre 2019 les communes le souhaitant garderaient la gestion de leur assainissement. Seuls les gros travaux, les demandes d'emprunt et les opérations coûteuses devront avoir l'aval de la communauté d'agglomération. Pour l'instant toutes les délibérations prises sont suspendues par la Préfecture. A suivre donc...

- Monsieur CARRERA fait ensuite un point sur la mise à jour de la liste électorale. La précédente faisait état de 195 inscrits ; constatant les divers mouvements de population (arrivées et départs sur la commune, décès...), 13 personnes ont été ajoutées et 21 radiées de la liste.

Pour ce qui est des étrangers votant lors des élections locales, 8 étaient inscrites. Par effet du Brexit 6 personnes de nationalité britannique ont été automatiquement radiées.

Le corps électoral de notre commune est donc, à ce jour, de 187 personnes plus deux étrangers européens

- La suite de la réunion est consacrée à l'organisation du bureau de vote pour les municipales des 15 et 22 mars prochains

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45